

## **SDA : un capital à protéger avant qu'il ne soit trop tard**

François Monin (Le Centre)

En mai 2020, le Conseil fédéral a approuvé une nouvelle version du plan sectoriel concernant les surfaces d'assolement (SDA). Celui-ci a pour objectif de protéger les SDA – les meilleures terres agricoles – contre le mitage du territoire et l'urbanisation. La planification alimentaire constitue la base de ce plan, fondée sur l'article 102 de la Constitution, selon lequel la Confédération veille à l'approvisionnement du pays en biens de première nécessité. Conformément à la loi sur l'approvisionnement économique du pays (LAP), la Suisse doit maintenir une réserve suffisante de bonnes terres cultivables. Cruciales pour la sécurité alimentaire en cas de pénurie grave ou de tensions géopolitiques, les terres agricoles de qualité doivent être protégées, comme l'affirme l'exécutif fédéral. En effet, leur dégradation est irréversible à l'échelle temporelle humaine.

La Confédération s'est fixé l'objectif de garantir 438'460 hectares (ha) de SDA, chaque canton devant contribuer à cet objectif par un contingent minimal. Le remaniement de 2020 permet désormais aux cantons de se baser sur des règles uniformes : l'utilisation des SDA lorsqu'elle est justifiée, leur compensation ainsi que les critères permettant de classer de nouvelles terres comme SDA sont désormais harmonisés. Ces critères sont aussi précisés en ce moment. Selon le plan sectoriel de la Confédération, le contingent du canton du Jura s'élève à 15'000 ha. Ces surfaces représentent un minimum net contraignant pour notre territoire. Si la Confédération admet que les données actuelles et la définition de la qualité réelle des sols sont insuffisantes, elle se donne néanmoins les moyens, à long terme, de recueillir les informations pédologiques nécessaires, notamment par le financement d'un Centre de compétence sur les sols.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le solde positif du Jura atteignait 955 ha, soit 6,4% du contingent national encore disponible. Bien que cette situation soit enviable comparée à celle de cantons contraints dans leur développement, elle exige de traiter ces surfaces avec parcimonie. En effet, la relative faiblesse des connaissances au moment de la catégorisation des terres constitue une véritable épée de Damoclès. Par ailleurs, une grande partie des développements industriels récents et futurs, et de l'urbanisation galopante se concentrent sur des SDA : ZAM de Glovelier, SEDRAC à Courgenay, N18 autour de Delémont ou encore la majorité des développements de zones à bâtir. À eux seuls, plusieurs centaines d'hectares à haute valeur agricole ont été depuis 2023 ou seront retirés du contingent. De plus, certains projets d'importance remettent en question notre contingent actuel. Ainsi, dans le cadre de l'étude des sols liée au remaniement parcellaire de Haute-Ajoie, des indices tendent à démontrer que le contingent de terres SDA jurassien pourrait être surévalué, certaines surfaces ne remplissant peut-être pas les critères requis.

Les cantons risquant de ne plus pouvoir respecter leur contingent doivent compenser toute consommation de SDA par une surface équivalente, en tenant compte de la qualité. Si le Jura n'en est pas encore à ce point, il est essentiel d'anticiper son développement pour éviter toute entrave future. L'avenir de notre canton, tout comme la préservation et l'utilisation raisonnée des meilleures terres agricoles, est en jeu.

**Par ce postulat, nous demandons au Gouvernement de faire un état des lieux de la situation du contingent de SDA sur le territoire cantonal, à la lumière des éléments et risques évoqués ci-dessus. Nous demandons aussi et surtout d'élaborer une projection à moyen terme concernant les projets en cours ou envisagés susceptibles de consommer des SDA. Si un risque de non-respect du contingent venait à être identifié à long terme, nous prions le Gouvernement de réfléchir à des mesures et une stratégie permettant d'éviter un blocage.**

François Monin (Le Centre)

### **Co-signataires**

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Amélie Brahier (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)
- Maxence Henry (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 16 avril 2025